MAIRIE DE HENGWILLER

Séance du Conseil Municipal du 7 avril 2008

Sous la Présidence de M. Le Maire

Étaient présents : AUER M. Rose- BIANCHI Nathalie – BURGER Patrick – BLOTTIER Martine – QUIEVREUX Jean-Luc – UHLMANN Jean-Marc – ALLHEILLY Nicolas – KIEFFER Christophe – FRENKEL Danielle

Excusé : Christian UHLMANN

Compte administratif 2007 de la commune

Le compte administratif 2007 de la commune est présenté par le Maire. Après le départ du Maire au moment du vote, le conseil municipal, sous la présidence de Mme AUER Marie-Rose, approuve à l'unanimité le compte administratif dans son ensemble avec le résultat ci-après :

Section de fonctionnement :

-dépenses : 72 089,71 €

-recettes : 171 138,56 € **Excédent : 99 048,85 €**

Section d'investissement : :

-dépenses : 56 268,67 €

-recettes : 183 279,59 € **Excédent : 127 010,92 €**

Résultat global de clôture : 226 059,77 €

Budget primitif 2008 de la commune

Le Maire présente le budget primitif 2008 de la commune établi comme suit :

-Dépenses de fonctionnement : **168 869 €**

-Recettes de fonctionnement : **168 869 €**

-Dépenses d'investissement : **283 007 €**

-Recettes d'investissement : **283 007 €**

Après délibérations, le budget primitif 2008 de la commune est adopté à l'unanimité

Fixation des taux des quatre taxes locales

Le Maire propose au conseil municipal de ne pas augmenter les taux des 4 taxes locales au titre de 2008. Après délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité décide de maintenir les mêmes taux que l'année dernière pour les taxes suivantes :

T.H 8,87 % (Taxe d'habitation)

T.F.B 12,48 % (Taxe foncière bâtie)

T.F.N.B 59,75 % (Taxe foncière non bâtie)

T.P 4,07 % (Taxe professionnelle)

Compte de gestion 2007 de la commune.

Le conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2007 de la commune, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures, déclare que le compte de gestion déposé pour l'exercice 2007 par le receveur n'appelle ni observation, ni réserve.

Affectation du résultat

Le conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2007,

-Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2007,

-Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de **99 048,85 €**

-Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'investissement de **127 010,92 €**

-Décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

Section d'investissement compte 1068 : 27 989 €

À l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) ligne 002 : 71 059,85 €

<u>Élection de 2 délégués au Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Saverne (SCOT)</u>

Le Maire informe le conseil municipal que les deux délégués au SCOT sont élus parmi les membres du conseil municipal, au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Sont candidats : MM BLAES Marcel et UHLMANN Christian

Le résultat du vote et le suivant au 1er tour de scrutin :

M. Marcel BLAES est élu à l'unanimité des membres présents

M. Christian UHLMANN est élu à l'unanimité des membres présents.

MM. BLAES Marcel et UHLMANNN Christian sont donc élus délégués auprès du SCOT de la Région de Saverne

Le Maire, Marcel BLAES

Suivent les signatures de l'ensemble des membres présents.